



Abus de pouvoir du délégué du personnel

Par **stef60**, le **24/04/2015** à **20:36**

Bonjour

Je souhaiterais avoir des informations sur le comportement du DP, (je suis ancien membre DP.CHSCT.CE).

Je suis actuellement directrice Adjointe de Jardinerie qui est en activité seulement depuis 2 ans; nous avons eu les élections de DP en septembre 2014; depuis l'élection mon collègue pense qu'avec son élection il a tous les droits dans l'entreprise et pose des soucis dans mon management auprès de l'équipe; il fait intervenir l'inspection du travail régulièrement celle ci n'a pas de gros reproches à faire, mon patron et moi même perdons confiance en nous ,chaque jour quand j'arrive au magasin et que le DP est présent je suis stressé car je me demande comment la journée va se dérouler. merci de vos réponses
stef

Par **P.M.**, le **25/04/2015** à **09:04**

Bonjour,

Je ne vois pas de réelle interrogation dans votre exposé mais le Délégué du Personnel doit être dans son rôle et comme ancienne Représentante du Personnel vous devriez en connaître les limites, l'employeur de son côté ne devrait pas se sentir mal à l'aise si tout se passe conformément à la réglementation et que l'Inspection du travail n'a pas de reproches à faire ainsi personne ne devrait être soumis à un stress...